



Aïkido - Badminton - Basket-Ball - Danse - Escrime - Football - Handball - Jiu Jitsu B - Judo - Karaté - Kung-Fu - Pétanque - Tennis - Tennis de Table - Tir à l'Arc - Twirling Bâton

Le Pecq, le 8 mars 2018

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Cher(e) Ami(e) Sportif(ve),

Lors du dernier Comité Directeur, l'ajout d'un article été décidé de nos statuts :

Article 11.1:

Il adopte le budget annuel de l'association avant le début de l'exercice.

Il répond à toute demande de contrat ou convention passée entre l'association, d'une part, et un membre du comité directeur, son conjoint ou un proche, d'autre part.

Cette demande est à présenter pour information à la plus prochaine assemblée générale.

Extrait Statut actuel

.../...

II - ADMINISTRATION

ARTICLE 10 : L'administration de l'Association est confiée à un Comité Directeur et à un Bureau.

LE COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 11 :

Le Comité Directeur débat de la ligne conductrice des activités de l'Association pour la saison sportive et émet des propositions sur le fonctionnement général exprimé en début de saison sportive par le Président de l'Association sur proposition du Bureau.

Il élit les 6 à 9 membres du Bureau de l'Association.

Il fixe la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

ARTICLE 12 :

.../...

Cette **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, est convoquée**
Mercredi 4 avril à 19h45 – Pôle Wilson 6 rue de la paix 78230 LE PECQ

Ordre du jour :

► **Modification des status : ajout de l'article 11.1**

Conformément à l'article 18 des statuts de l'association, si lors de cette première assemblée le quorum de la moitié des membres actifs de l'association n'est pas atteint, une seconde assemblée générale sera convoquée dans les 14 jours suivants : *soit dans le cas présent **Mercredi 18 avril 2018 à 19h30** - salle de reunion du club house 3, bd de la libération 78230 le pecq* - pour un vote à la majorité des membres présents ou représentés. **Merci de consulter le site de l'USP (www.uspecq.com) sur cette deuxième assemblée générale au 18 avril 2018.**

Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir au verso, dûment rempli et signé.

Certain de l'intérêt que vous porterez à ces changements, je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher(e) Ami(e) Sportif(ve), l'expression de ma considération distinguée.

A très bientôt.
Pour le Comité Directeur,
Christian CIENKA
Président de l'USPecq

Les Modalités de Vote

1. Etre âgé de 16 ans au 1er Janvier de l'année en cours et à jour de ses cotisations, ou, être le représentant légal d'un membre de moins de 16 ans.

2. La participation au vote se fait uniquement pendant l'Assemblée Générale :

- soit par vote direct,
- soit par procuration (trois pouvoirs maximum par adhérent, membre lui-même de l'USP, âgé de plus de 16 ans),

Les pouvoirs doivent être datés et signés, porter la mention « **Bon pour Pouvoir** » et être :

- soit envoyés au siège social de l'USPecq dans une enveloppe (**non fournie**) avant le 28 mars 2018.
- soit remis au mandataire qui devra le 04/04/2018 les remettre aux scrutateurs, lors de l'émargement.

Si vous n'avez pas suffisamment de « POUVOIRS », vous pouvez les photocopier ou les réclamer au siège social.

POUVOIR

Mr, Mme : _____

Section : _____

Donne pouvoir à : _____

pour voter et prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires lors de l'Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE** du 4/4/2018.

Fait le : "Bon pour pouvoir"
Signature :

POUVOIR

Mr, Mme : _____

Section : _____

Donne pouvoir à : _____

pour voter et prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires lors de l'Assemblée Générale **EXTRAORDINAIRE** du 4/4/2018.

Fait le : "Bon pour pouvoir"
Signature :